

SALARIE DESIGNÉ COMPÉTENT EN SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Modalités pédagogiques

Durée : 7 heures, 1 jour

Horaires : 9h00-12h30 et 13h30-17h00

Lieu : Voir convention

Participants : 1 mini – 10 max

Dates : Voir convention

Niveau : Initiation

Présentation de la formation

Depuis 2012, le code du travail (Article L4644-1) impose à l'employeur de désigner un ou plusieurs, salarié(s) compétent(s) en santé et sécurité. Cette obligation résulte de la loi relative à l'organisation de la médecine du travail.

La mission de ce salarié est de s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels dans l'entreprise. Cette mission doit être un appui opérationnel à l'employeur pour la gestion de la prévention des risques professionnels.

Objectifs de fin de formation

A la fin de la formation l'apprenant sera capable de :

- Répondre aux obligations de l'employeur de désigner un ou plusieurs salariés désignés compétents au sens de l'article L.4644-1 du code du travail
- Organiser et suivre au quotidien la maîtrise et la gestion de l'évaluation des risques professionnels
- Assurer le suivi du plan de prévention qui découle de Document Unique
- Adapter la démarche de prévention de l'entreprise en fonction de ses activités

Public visé et Prérequis

Public visé :

Toute personne désignée par son employeur pour assurer la mission de salarié désigné compétent en matière de Santé et Sécurité au Travail

Prérequis :

Aucun

Objectifs et contenus pédagogiques par demi-journée

Jour 1

Matin

Autodiagnostic de l'organisation

- Visite des locaux
- Audit du personnel (encadrement, salariés, représentants du personnel) Audit de l'établissement
- Évolution de l'établissement Recueil des attentes Définition des objectifs
- Inventaire des documents obligatoires.

Rappel réglementaire et juridique

- Évolution de la réglementation en santé sécurité au travail Code du travail et référent santé sécurité
- Rappel des obligations du chef d'entreprise
- Rappel des enjeux de la démarche santé sécurité au travail Notion d'obligation de résultats renforcée en matière de sécurité Rappel sur la responsabilité civile de la personne morale
- Rappel sur la responsabilité pénale du chef d'entreprise Délégation de pouvoir
- Savoir chercher les textes réglementaires dans une base de données pour faciliter l'appropriation des connaissances

Après-midi

Exploitation et analyse des données essentielles de sécurité et santé au travail

- Comment rédiger le document unique d'évaluation des risques professionnels Pourquoi, quand et comment mettre à jour le document unique
- Suivre et analyser le plan d'action issu de l'analyse des risques Identifier les nouveaux risques
- Redéfinir les unités de travail
- Mesures de protection : actions sur la gravité Mesures de prévention : actions sur la fréquence
- Mise à jour des Fiches de Données Sécurité : exercice avec un fournisseur
- Exemples d'évaluation des risques et de rédaction d'un document unique
- Assurer la traçabilité du document unique

Focus sur des actions de prévention et protection basiques

- Déballage des colis avec les outils adaptés
- Pourquoi proscrire l'usage du cutter à lame non rétractable
- Manipuler les charges lourdes et utilisation des équipements d'aide à la manutention Limiter les risques d'agression
- Équipement de Protection Individuelle : pour quel usage ? comment, quand et pourquoi les utiliser ?
- Suivi de la trousse de secours

Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

Moyens pédagogiques :

La formation alternera théorie et pratique avec des exercices, cas pratiques et mises en situation. Un support de cours sera remis à chaque apprenant. À la fin de la session, un questionnaire à choix multiple permet de vérifier l'acquisition correcte des compétences.

Moyens techniques :

Salle équipée de tables et chaises, Plan d'intervention SST magnétique, Mallette de maquillage pour simulation, films simulation accident, Mannequins, Support de cours, référentiel INRS.

Moyens d'encadrement

Formateur expert QHSE habilité IPRP

Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

Suivi de l'exécution :

- Feuille d'émargement par demi-journée signée par chaque stagiaire et par le formateur
- Remise d'une attestation d'assiduité individuelle

Appréciation des résultats :

- Évaluation formative continue durant la session
- Remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation